3 D
SARL au capital de 1 000 €
23, rue Pierre et Marie CURIE
94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS Créteil B 478 179 310

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 7 Août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept août à quinze heures, les associés de la société 3 D, se sont réunis au siège social sur convocation de la Co-gérante.

L'assemblée est présidée par Madame DOUMA BEBE Christine en qualité de Co-gérante.
Monsieur DOUMA BEBE Thierry, Co-gérant est désigné comme secrétaire de la séance.

La Présidente constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- Mme DOUMA BEBE Christine, propriétaire de 20 parts
- Melle DOUMA BEBE Laetitia, propriétaire de 30 parts

Total des parts présentes ou représentées : 50 parts, soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et la liste des associés ;
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- Le rapport spécial de la co-gérante relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associées quinze jours avant la date de la présente assemblée.

certifié conforme par la co-gérante à l'original
le 02 Octobre 2026 DBT CDB

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La Présidente rappelle que l'exercice clos au 31 Décembre 2025 a dégagé un bénéfice net de 24 813 €.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de la Gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits Comptes et dudit rapport.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la Co-Gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la Co-Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Au REPORT A NOUVEAU pour : 24 813 €

Du fait de la sortie tardive des comptes annuels, l'assemblée générale extraordinaire qui devait avoir lieu pour une distribution exceptionnelle de dividendes a été reportée. Aussi, la présente assemblée générale décide également un complément de distribution, soit au total un montant de 23 652 € qui se décompose ainsi :
Dividendes perçus au total : 18 000 € (8 000 € prélevés sur le report A Nouveau de l'exercice clos au 31/12/2024 et 10 000 € prélevés sur le résultat de 2025)
Et impôts : 5 652 € : dont 12,8% sur les revenus, soit 2 304 €,
Et 18,6% de prélèvements sociaux, soit 3 348 €.

Après la distribution ainsi que la présente affectation de ce résultat, le Report A *Nouveau sera créditeur de 12 075 €.*

DBT UB CDB

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la non-rémunération de la Co-Gérance, pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 ainsi que le remboursement des frais kilométriques de Monsieur DOUMA BEBE Thierry pour 8 421,91 € au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025.
Elle approuve également le remboursement des frais kilométriques de Madame DOUMA BEBE Christine pour 13 946,74 € au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

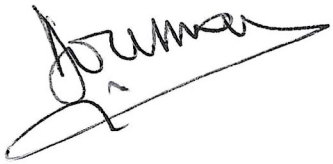
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 Bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux associés sur les trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

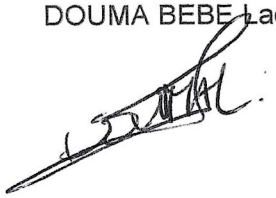
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et l'associée présente, après lecture.

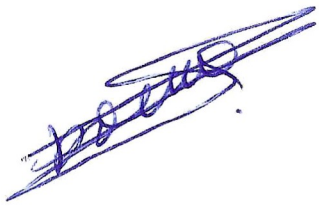
La Présidente, Co-gérante et associée
DOUMA BEBE Christine



L'associée
DOUMA BEBE Laetitia



Le Co-gérant
DOUMA BEBE Thierry



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise 3D — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 23 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 94200 IVRY-SUR-SEINE

SIRET 47817931000022

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	5 559	030 5 352	207
	Immobilisations financières * (1)		040	1 334	042	1 334
	Total I (5)		044	6 892	048 5 352	1 541
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	63 146	070 8 743	54 403
		Autres * (3)	072	18 738	074	18 738
	Valeurs mobilières de placement		080	80	082	80
	Disponibilités		084	60 472	086	60 472
	Charges constatées d'avance *		092	2 021	094	2 021
	Total II		096	144 457	098 8 743	135 714
	Total général (I+II)		110	151 349	112 14 095	137 254

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	10 914
	Résultat de l'exercice	136	24 813
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	36 826
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 575
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 29 447)	172	64 928
	Comptes courants d'associés	173	15 420
	Autres dettes	175	4 506
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	100 428
	Total général (I + II + III)	180	137 254

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme par la Co-gérante
le 2 Octobre 2026

SAGE Experts-comptables janvier 2026

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3D — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	301 574
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	301 574

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	45 506
Impôts, taxes et versements assimilés	dont CFE et CVAE *	243	244	2 834
Rémunérations du personnel *			250	179 093
Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant	380	252	36 927
Dotations aux amortissements *			254	502
		dont amortissement du fonds de commerces	255	
Dotations aux dépréciations			256	8 743
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)			264	273 607

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	27 967
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	1
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	80
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	3 076
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	24 813

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 24 813 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 156
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
		JEI (44. *sexies* A)	989			
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer)	344			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	27 969	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables * 7 461 dont imputés sur le résultat :			360	7 461
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	20 508	372	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

3D

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 137 254.47 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 812,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/07/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié conforme à l'original par la co-gérante
le 12 octobre 2026

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 892

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*5 559*			*5 559*
Immobilisations financières	*1 334*			*1 334*
TOTAL	*6 892*			*6 892*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 352

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*4 850*	*68*		*5 352*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*4 850*	*68*		*5 352*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Outillage industriel	*680*	*0*	*680*	*10 ans*
Materiel de transport	*2 935*	*2 935*	*0*	*3 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*1 944*	*0*	*1 944*	*Non amortiss.*
TOTAL	*5 559*	*2 935*	*2 624*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 85 239

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*1 334*		*1 334*
Actif circulant & charges d'avance	*83 905*	*83 905*	
TOTAL	*85 239*	*83 905*	*1 334*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 8 743

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					*8 743*
Comptes financiers					
Total					*8 743*

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 021

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*50*	*20,00*	*1 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*50*	*20,00*	*1 000*

4.2 - Etat des dettes = 100 428

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*15 420*	*15 420*		
Fournisseurs	*15 575*	*15 575*		
Dettes fiscales & sociales	*64 928*	*64 928*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*4 506*	*4 506*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*100 428*	*100 428*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 19 413

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*8 458*
Dettes fiscales & sociales	*10 955*
Autres dettes	
TOTAL	*19 413*

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 301 574

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*301 574*	*100,00 %*
TOTAL	*301 574*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 076

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*27 967*		*27 967*
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	*-79*		*-79*
Participation des salariés			
TOTAL	*27 889*	*3 076*	*24 813*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 021

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	*2 021*
TOTAL	*2 021*

8.2 - Charges à payer = 19 413

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*8 458*
Fournisseurs(4081000000)	*8 458*
Dettes fiscales et sociales :	*10 955*
Etats - charges a payer(4481000000)	*10 955*
TOTAL	*19 413*

3D

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*
b) Nombre d'actions émises	*50*	*50*	*50*	*50*	*50*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*301 574*	*360 923*	*316 311*	*256 468*	*213 391*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*37 134*	*28 523*	*-18 473*	*-14 914*	*-4 808*
c) Impôt sur les bénéfices	*3 076*				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*34 058*	*28 523*	*-18 473*	*-14 914*	*-4 808*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*24 813*	*28 066*	*-18 541*	*-14 982*	*-4 876*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*681*	*570*	*-369*	*-298*	*-96*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*496*	*561*	*-371*	*-300*	*-98*
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*178 206*	*238 845*	*224 673*	*189 970*	*152 375*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*37 814*	*52 690*	*53 862*	*33 788*	*29 407*

Observations complémentaires